

Assemblée ordinaire des ayants-droit (entité du Peuchapatte)

(propriétaires de terres agricoles cultivées sises sur le territoire de Muriaux, entité du Peuchapatte)

Jeudi 09 décembre 2021 à 20.00 hres à l'école aux Emibois

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Approbation du budget 2022
3. Information sur l'application des corvées
4. Bilan des travaux Daxelhofer et bergerie
5. Divers

La présente publication fait office de convocation pour les ayants-droit éventuellement oubliés.

Commission des pâturages du Peuchapatte